



## **SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE**

Pointe-à-Pitre, le 23 septembre 2019

### **POUR COMBLER LES POSTES VACANTS AU PREMIER DEGRÉ : LE SPEG DEMANDE L'UTILISATION DE LA LISTE COMPLÉMENTAIRE**

Lors de la CAPD du 5 Septembre 2019, 56 enseignants restés sans postes après le mouvement intra ont été placés sur des postes vacants. Malgré cela, l'académie, au premier degré, est déficitaire de : 5 postes à Saint-Barthélemy, 18 postes à Saint-Martin (auxquels s'ajoutent environ 6 postes fractionnés), environ 10 postes sur la Guadeloupe (postes fractionnés).

Pour palier ce manque, l'académie a décidé de recruter des contractuels. LE SPEG dénonce cette décision inique de l'administration rectorale de ne pas engager les lauréats inscrits sur la liste complémentaire du CRPE. Il est évident que seules des raisons bassement financières ont motivé ce choix.

Pourtant, si le rectorat puisait dans cette liste, cela favoriserait la lutte contre la précarité l'emploi des jeunes en Guadeloupe. Ce personnel étant déjà engagé dans une démarche d'enseignement, garderait de plus le bénéfice du concours.

Actuellement, aucun texte n'empêche l'utilisation de la liste complémentaire. L'article 8 du décret du 1<sup>er</sup> août 1990, prévoit justement l'utilisation de cette liste notamment pour pourvoir aux emplois vacants.

Il est temps de mettre en place dans cette académie une véritable politique de gestion des ressources humaines inexistante à ce jour. La situation de l'académie de Guadeloupe, au regard du nombre de postes vacants après mouvement intra départemental, interroge non seulement sur l'estimation faite par l'administration en terme de moyens humains mais aussi sur leur utilisation.

Notre administration a souhaité intégrer l'ensemble des dispositifs que le ministère a proposé depuis quelques années (éducation prioritaire, maître supplémentaire, CP et CE1 dédoublés, référents mathématiques, ...), sans prendre en compte les capacités réelles de l'académie de Guadeloupe. En effet, durant cette même période, nous avons subis de manière successive des suppressions ou l'absence de création de postes.

Cette politique se traduit sur le terrain par un nombre d'emplois vacants au premier degré jamais atteint depuis la création de notre académie. Il est plus aisé de recruter des contractuels pour notre administration, habituée à ne pas anticiper.

**Le SPEG dénonce cette politique courante de précarisation du métier d'enseignant au premier degré alors même que d'autres solutions existent,**

**Le SPEG demande le recrutement sur les listes complémentaires dans le respect des textes pour pallier le manque de professeurs des écoles dans toute l'académie.**

*Le Conseil Syndical du SPEG*

5, Immeuble *DILIGENTI* Assainissement- BP 182 – 97164 POINTE-à-PITRE cedex

☎ : 0590 91 05 32 / 📠 : 0590 83 90 42 / 0690 74 30 49 e-mail : [speg@wanadoo.fr](mailto:speg@wanadoo.fr)